

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 14 novembre 2022

N° CP-2022-10-6-1

N° applicatif 4840

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Culture scientifique le Vaisseau

Service consulté

LE VAISSEAU - DÉVELOPPEMENT DE MÉCÉNAT

Résumé : Parmi les orientations renouvelées pour la culture et le rayonnement de l'Alsace dont vient de se doter la Collectivité européenne d'Alsace figure l'ambition de déployer une politique de culture scientifique, technique et industrielle. Le Vaisseau, équipement de la Collectivité européenne d'Alsace, est un acteur important de la médiation culturelle scientifique.

Par la recherche d'optimisation de ses ressources de financement, le Vaisseau s'ouvre à des partenariats permettant de stimuler des actions de mécénat afin d'accompagner le développement de ses actions. Pour l'année 2022, la société Crédit Mutuel souhaite renouveler son soutien aux activités de médiation et de vulgarisation de la culture scientifique développées par le Vaisseau.

Le Vaisseau, équipement de la Collectivité européenne d'Alsace, est un lieu d'éveil et de découverte des sciences et techniques destiné aux plus jeunes et à leur famille.

Le Crédit Mutuel, banque mutualiste, est engagé depuis plusieurs années aux côtés du Vaisseau sur les actions globales de médiation culturelle. Le Crédit Mutuel souhaiterait s'engager une nouvelle fois à verser à la Collectivité européenne d'Alsace, une somme d'un montant de 10 000 TTC, pour l'année 2022. Cette somme est destinée à enrichir la programmation culturelle pour le public familial. En-dehors des expositions, ce public peut accéder gratuitement à toutes sortes d'activités (open-ateliers, ateliers parent-enfant, ateliers jardin, mini-conférences).

Dans le cadre de ce mécénat, il est proposé de permettre au Crédit Mutuel de bénéficier de contreparties matérielles et immatérielles à hauteur de 25 % maximum du don octroyé (soit 2 500 €), contreparties qui pourront se concrétiser par la remise de billets d'entrée, de mises à disposition d'espaces pour des manifestations privées, ou un panachage des deux. Le Logo du Crédit Mutuel apparaîtrait sur le document institutionnel qui sera diffusé auprès du public du Vaisseau, diffusion sur 1 an du mois de janvier 2023 au mois de décembre, ainsi que sur le site internet du Vaisseau dans la partie « Nous soutenir » pour la même durée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la mise en place d'un mécénat avec la société Crédit Mutuel sous la forme d'un versement de 10 000 € TTC pour soutenir les activités culturelles du Vaisseau pour l'année 2022 ;
- D'autoriser l'octroi de contreparties matérielles et immatérielles à cette société à hauteur de 25% maximum du montant octroyé au titre du mécénat ;
- D'acter l'encaissement d'une recette de 10 000 € sur le Programme P176 Opération 0001 Natana 1334-75-756-311 ;
- D'approuver la convention de mécénat afférente, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY